

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
du 29 juin 2022
(visioconférence)**

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 29 juin 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Election de la section disciplinaire de l'université des Antilles

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

Il s'agit d'élection des membres du Collège 1 : Mme AURORE, Mme JEAN-ALEXIS, M. ROOS, M. JOSEPH

Résultat du vote	Nombre de votants	
	Mme Guylène AURORE	10
	Mme Célia JEAN-ALEXIS	10
	M. Philippe JOSEPH	8
	M. Christophe ROOS	10

Madame Guylène AURORE, Madame Célia JEAN-ALEXIS, Monsieur Christophe ROOS et Monsieur Philippe JOSEPH sont élus au collège 1 de la section disciplinaire de l'université des Antilles.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 29 juin 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY